

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 11 avril 2024

TERRITOIRES D'INDUSTRIE HAUT-JURA : VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES

Une dynamique partenariale forte entre État, Région, collectivités et industriels du Haut-Jura

Ce lundi 8 avril, M. Serge CASTEL, préfet du Jura, a présidé au Lycée du Pré Saint-Sauveur de Saint-Claude, aux côtés de Frédéric PONCET, conseiller régional, le comité de pilotage dédié au programme « Territoires d'industrie Haut-Jura », réunissant les acteurs locaux engagés dans la démarche.

« Territoires d'industrie Haut-Jura » regroupe les cinq communautés de communes suivantes : Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Jura Arcade, La Grandvallièrre, Terre d'Émeraude, Champagnole Nozeroy Jura, engagées aux côtés de l'État et de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans une démarche de territoire en faveur de la reconquête industrielle et de l'anticipation des mutations économiques.

Cette réunion a notamment été l'occasion de dresser le bilan de la phase I de Territoire d'industrie Haut-Jura 2018-2022, sur les quatre axes de travail suivants :

- Innover dans les filières stratégiques et se diversifier
- Renforcer l'offre de formation, attirer et maintenir les compétences
- Favoriser l'attractivité du territoire
- Assurer la compétitivité et le développement des industriels

Le 11 mai 2023, le Président de la République a annoncé le début d'une nouvelle phase du programme Territoires d'Industrie.

La phase II du programme Territoires d'Industrie a ainsi été officiellement lancée lors de l'Assemblée Générale des territoires d'industrie les 9 et 10 novembre 2023 à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), par M. Roland LESCURE, ministre délégué à l'Industrie, et Mme Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

À cette occasion, le Territoire d'industrie « Haut-Jura » a bénéficié d'une labellisation. Cette labellisation est fondée sur la présentation d'un plan d'actions collectives issues d'une démarche partenariale inédite composée de binômes élus – industriels des cinq intercommunalités engagées.

**Direction
des services
du cabinet**

Chaque binôme anime ainsi un comité territorial regroupant l'ensemble des industriels et contribuant à la définition de ce plan d'action, à l'échelle de l'intercommunalité. Les propositions de ces comités territoriaux nourrissent les discussions du comité technique qui synthétise, structure et pilote la dynamique à l'échelle du Territoire d'industrie.

Les propositions d'actions issues de ces travaux ont ainsi été validées par le comité de pilotage réuni le 8 avril au Lycée du Pré Saint-Sauveur de Saint-Claude. Cet établissement d'enseignement a été sélectionné pour accueillir cette réunion qui a réuni plus de 35 représentants des collectivités, industriels, services de l'État et partenaires, compte tenu de la place centrale réservée aux compétences, l'apprentissage et la transmission de savoirs faire dans le cadre du plan d'action.

Cette dynamique partenariale s'illustre ainsi également par l'engagement de partenaires locaux#

- Éducation nationale
- France Travail
- Chambre de commerce et d'industrie
- Agence économique régionale
- Action logement
- Mission locale Sud Jura

Et des partenaires nationaux# Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Banque des territoires, BPI France et Business France.

Ces acteurs ont contribué à la définition et à l'animation des actions.

Ce plan d'action, fondé sur cinq thématiques# compétences, innovation, attractivité, foncier et transition écologique, s'articule autour de 11 actions :

- **Action 1** : Identification et valorisation du gisement foncier en faveur d'une politique d'attractivité économique
- **Action 2** : Revaloriser et faire connaître les métiers de l'industrie auprès de différents publics
- **Action 3** : Développer la formation et des lieux d'apprentissage aux métiers de l'industrie
- **Action 4** : Valoriser les métiers de savoir-faire et de l'artisanat liés au patrimoine du territoire
- **Action 5** : Réaliser une étude à l'échelle du TI sur les gisements de déchets industriels
- **Action 6** : Mettre en place une "cellule projet" avec les acteurs de l'accompagnement de projets industriels
- **Action 7** : Créer un "club d'entreprises » sur la thématique de la Transition écologique
- **Action 8** : Étudier la mise en place d'un incubateur d'entreprises à l'échelle du TI
- **Action 9** : Développer une politique d'accueil pour les nouveaux arrivants sur le territoire
- **Action 10** : Réaliser un diagnostic territorial de chaque EPCI pour bénéficier d'indicateurs économiques locaux servant d'aide à la décision aux collectivités
- **Action 11** : Améliorer et développer l'offre de services aux entreprises

Le collectif s'est attaché à fixer des objectifs concrets et atteignables (quelques exemples# organiser un forum des métiers en novembre 2024 à Saint-Claude, proposer un inventaire des friches industrielles, faciliter l'accueil des nouveaux arrivants, ...) répondant aux besoins du territoire et visant à en améliorer l'attractivité.

L'histoire industrielle, le dynamisme des acteurs, le dialogue institutionnel et avec les acteurs économiques sont des marqueurs forts de ce nouveau plan d'action.

L'ensemble des acteurs institutionnels et économiques du Haut-Jura se mobilisent activement au service du développement du territoire.

Territoires d'industrie : en savoir plus

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

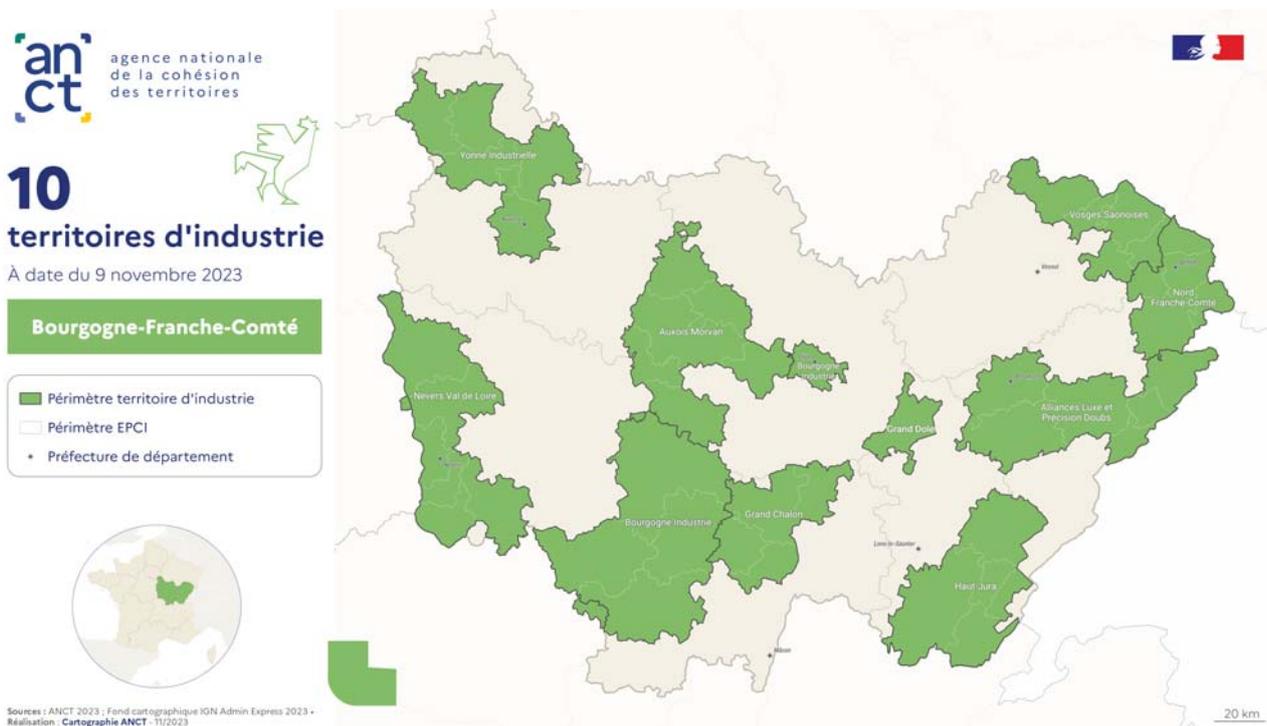
Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Dans le Jura, deux territoires sont labellisés « Territoires d'industrie » : « Territoires d'industrie Haut-Jura » et « Territoires d'industrie Grand Dole ». Ce sont ainsi 6 EPCI qui sont engagés dans la démarche au niveau départemental.

En France, depuis 2023 et le lancement du temps II des Territoires d'industrie, 183 regroupements de 630 intercommunalités qui sont entrés dans le dispositif.

Ce programme national porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), vise à revitaliser et à transformer les régions industrielles du pays, tout en répondant aux défis actuels et futurs de l'industrie.

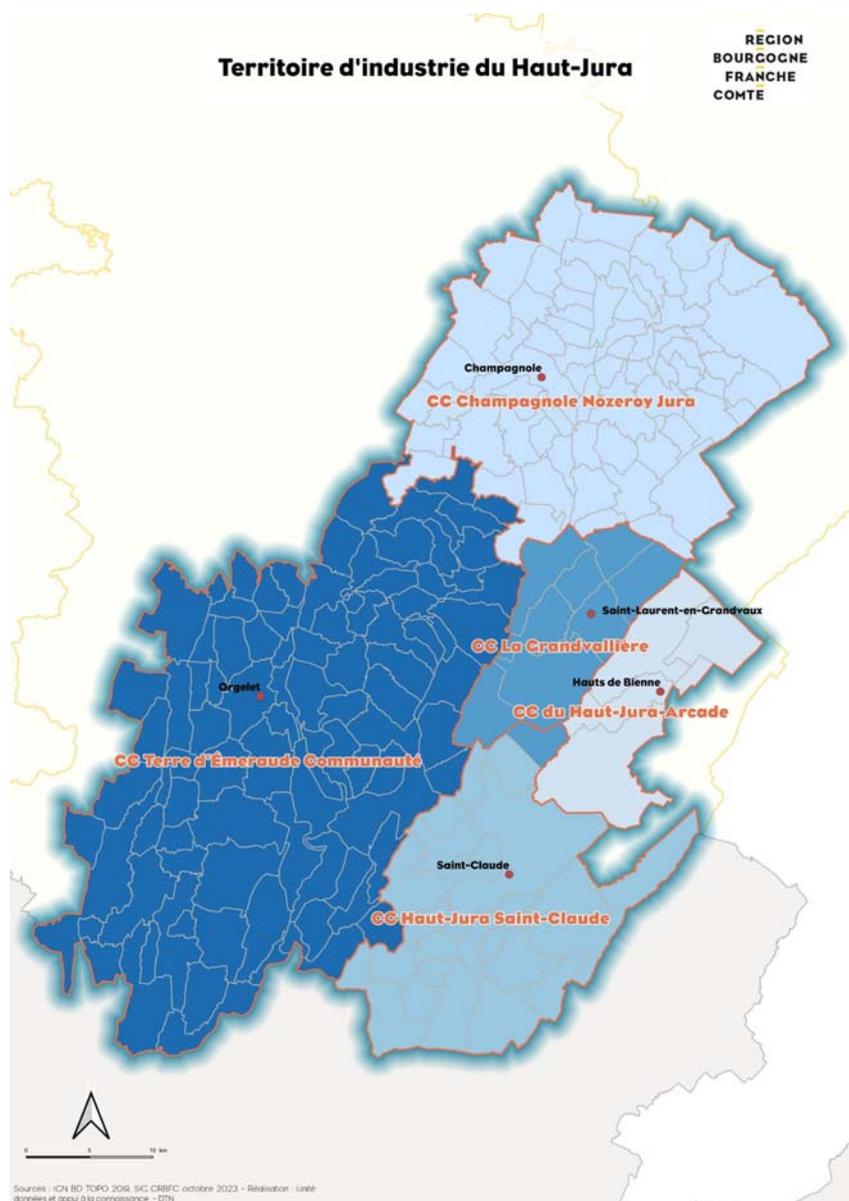
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44>



Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX



Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX